

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

Le onze décembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 3 décembre 2019

Etaient Présents : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mme CHIFFOLEAU Annie, M. GAUTHIER Christian, Mme SIMONEAU Darlène, MM. BARTEAU Patrice, BOUHIER Philippe, THOMAS David, PASQUIER Jean-Charles, Mme SEJOURNE Catherine, M. PONT Olivier, Mme COLLIN Nadège

Etaient Excusés : Mme RENAUDINEAU Perrine, M. PEROYS Bernard, Mmes POTIRON Anne, GONCALVES Karine

Etaient Absents : Mmes TAUGERON Anne-Marie, DESVERRONNIERES Catéléna, M. DEGRELLE Nicolas

Secrétaire de séance : Mme SIMONEAU Darlène

Présentation de M. Joseph PRENEAU, nouveau correspondant de presse de Ouest France.

Ajout d'un sujet supplémentaire à l'ordre du jour : avenant en moins-value pour les travaux de la route de la Limouzinière et le PAVE.

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 novembre 2019.

PAUSE MERIDIENNE

Du personnel ASEM de l'école privée de Paulx participe à la surveillance des élèves (du public et du privé) qui fréquentent la cantine scolaire.

Il est décidé de passer une convention avec l'OGEC de l'école Père Ceyrac pour la prise en charge financière du personnel de l'OGEC mis à disposition de la commune de Paulx durant cette pause méridienne. Le montant estimé de cette prise en charge s'élève à 2 471 € environ pour une année.

SUBVENTION GRAINE D'ENVIES

Pour mémoire la commune est liée par une convention d'objectifs avec l'association Graine d'Envies. Cette association :

- organise l'accueil des enfants dans le cadre du temps périscolaire, de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi.
- organise des activités et projets à destination des familles.

Il avait été convenu que le conseil ajusterait sa subvention après production des comptes financiers de l'association.

Il est décidé d'ajouter une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour l'exercice 2019.

Il est accordé une enveloppe de subvention de 50 000 € pour l'exercice 2020, montant qui sera ajustable en cours d'année.

(10 voix pour et 2 voix contre)

Madame Séjourné ayant dû quitter la salle ne participe pas aux sujets qui suivent.

APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES (CLECT)

La CLECT s'est réunie le 2 décembre 2019, pour évaluer les charges transférées dans le cadre de la compétence subventions «Enseignement de la musique, CLIC, Amicale des sapeurs-pompiers et

Associations des Donneurs de sang » et étudié le coût définitif 2018 du service commun d'instruction du droit des sols et du service mutualisé espaces verts,

Le Conseil municipal

Approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 2 décembre 2019,

Approuve les imputations du service commun d'instruction du droit des sols et du service mutualisé Espaces verts dans le cadre de l'attribution de compensation 2019,

Approuve le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 APRES CORRECTIONS 3/07/2019 (1)	REGULARISATIONS SERVICE COMMUN ADS 2018 DEFINITIF (2)	REGULARISATIONS SERVICE COMMUN ESPACES VERTS 2019 (3)	ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (4)	CLIC (5)	Amicale des SPV (6)	ASSOCIATION DONNEURS DE SANG (7)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 DEFINITIVE (8)=(1+2+3+4+5+6+7)
CORCOUE SUR LOGNE	64 410,83	1 368,72	65 522,00		-1 696,50	-200,00		129 405,04
LA MARNE	68 422,02	-1 694,35					-70,00	66 657,67
LEGE	222 002,04	5 694,08	110 152,00		-2 826,65			335 021,46
MACHECOUL SAINT MEME	998 246,60	1 154,96		-28 361,00		-500,00	-360,00	970 180,56
PAULX	136 291,43	-379,24		-600,00		-500,00	-40,00	134 772,19
SAINT ETIENNE DE MER MORTE	66 252,88	660,40				-538,00	-52,00	66 323,28
SAINT MARS DE COUTAIS	66 304,81	1 255,52					-100,00	67 460,33
TOUVOIS	48 298,15	1 863,97	4 836,00		-1 117,00			53 881,12
VILLENEUVE EN RETZ	330 694,83							330 694,83
TOTAL	2 000 923,57	9 924,05	180 510,00	-28 961,00	-5 640,15	-1 738,00	-622,00	2 154 396,47

Approuve les modifications relatives au service mutualisé « Espaces verts » et au retrait de la commune de Villeneuve en Retz le 31 décembre 2019 permettant de fixer le montant prévisionnel des attributions de compensation 2020,

Approuve le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2020 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 DEFINITIVE (1)	SERVICE COMMUN ADS 2020 PREVISIONNELLE (2)	REGULARISATIONS SERVICE COMMUN ESPACES VERTS 2020 (3)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020 PREVISIONNELLE (4)=(1+2+3)
CORCOUE SUR LOGNE	129 405,04	6 580,27	-65 522,00	57 302,77
LA MARNE	66 657,67	1 116,91		65 540,76
LEGE	335 021,46	7 749,13	-110 152,00	217 120,33
MACHECOUL SAINT MEME	970 180,56	13 853,20		956 327,36
PAULX	134 772,19	727,29		134 044,90
SAINT ETIENNE DE MER MO	66 323,28	1 013,02		65 310,26
SAINT MARS DE COUTAIS	67 460,33	7 532,68		59 927,65
TOUVOIS	53 881,12	649,37	-4 836,00	48 395,75
TOTAL	1 823 701,64	-39 221,87	-180 510,00	1 603 969,77

ENQUETE PUBLIQUE POUR LES CHEMINS

Monsieur le Maire propose de réaliser une enquête publique unique en vue de la cession de plusieurs chemins :

- chemin rural des Rondées (P109), cadastré section ZC n°7. L'entreprise Guingamp située à proximité souhaiterait en faire l'acquisition.
- chemin rural de La Brosse (P312 – P172), cadastré section YN n°107 et 208. Ce chemin pourrait être vendu à M. David GUERIN.
- chemin d'exploitation P349 situé à La Roustière, partiellement cadastré section YN n°113 pour une partie. Le reste du chemin n'étant pas spécifiquement numéroté. Ce chemin pourrait être vendu à MM. Alain RETIERE et Jean-Paul ROUSSEAU.
- chemin rural P83, situé à Mauregard, dont une partie pourrait être vendue à M. Charles SEGUINEAU

Le conseil municipal donne son accord de principe.

AVENANT POUR LES TRAVAUX CONNEXES (ENTREPRISE SEDEP)

La commune de Paulx réalise des travaux connexes à l'aménagement foncier de Paulx et Machecoul. L'entreprise SEDEP sise à AIZENAY, titulaire du lot 1 (terrassement, voirie, assainissement) pour un montant de 648 070.50 € HT doit réaliser des travaux supplémentaires de 13 802.38 € HT sur des chemins. Le nouveau montant du marché est porté à 661 872.88 € HT.
Le conseil municipal autorise la passation de l'avenant.

PERSONNEL CONTRACTUEL

Monsieur le Maire informe le conseil du Départ de Mme Patricia HAMON. Il conviendra de recruter une personne pour la remplacer. La commune sollicitera l'association Retz'Agir pour un CDD de 6 mois.

CENTRE-BOURG

Le projet d'aménagement du centre-bourg nécessite des études préalables concernant la topographie du site de l'ancien presbytère et la faisabilité de l'aménagement. Ceci devrait permettre de confirmer la réalisation du projet et d'en arrêter définitivement le programme.

Le cabinet de géomètres CDC conseils sis à Machecoul-Saint-Même propose 2 missions :

- Opérations topographiques avec repérage des réseaux publics existants et bornage : 5490 € HT
- Avant -projet : 4125 € HT

Le Conseil autorise le Maire à passer commande des études à CDC Conseils.

RECONDUCTION D'UN QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR 2020

Le Conseil municipal peut, en application du Code Général des Collectivités Territoriales – article L 1612-1 engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, décide :

- l'ouverture des crédits suivants sur 2020 qui seront inscrits au **budget principal 2020** de la Commune lors de son adoption :

<u>Chapitre comptable</u>	<u>Crédits ouverts au budget 2019</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2020</u>
20 – Immobilisations incorporelles	27 682 €	Maximum : 6 920.50 € proposé : 6 920.50€
21 –Immobilisations Corporelles	113 477 €	Maximum : 28 369.25 € proposé : 28 369.25 €
23 – Immobilisations en cours	847 695 €	Maximum : 211 923.75 € proposé : 211 923.75 €

- l'ouverture des crédits suivants sur 2020 qui seront inscrits au **budget d'assainissement 2020** de la Commune lors de son adoption :

<u>Chapitre comptable</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2019</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2020</u>
23 – Immobilisations en cours	120 000 €	Maximum : 30 000 € proposé : 30 000 €

- l'ouverture des crédits suivants sur 2020 qui seront inscrits au **budget locatifs 2020** de la Commune lors de son adoption :

<u>Chapitre comptable</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2019</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2020</u>
23 – Immobilisations en cours	30 000 €	Maximum : 7 500 € proposé : 7 500 €

ADMISSION EN NON-VALEURS

Monsieur le Maire expose la liste de présentation en non-valeurs des titres irrécouvrables pour un montant de 2010.55 €.

Cette somme correspond à des dettes relatives à des loyers impayés qui ne peuvent pas être recouvrées par le receveur municipal.

Le conseil décide de mandater 2010.55 € au compte 6541 du budget principal de la commune.

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget principal de la commune de l'exercice 2019 comme suit :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
014	7398				Reversements, restitutions et prélèvements di...	2 000,00
Total						2 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6188				AUTRES FRAIS DIVERS	-2 000,00
Total						-2 000,00

AVENANT EN MOINS-VALUE POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE DE LA LIMOUZINIÈRE ET LE PAVE

La commune réalise des travaux de sécurisation de la rue de La Limouzière et de mise aux normes de la voirie suivant le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).

L'entreprise CROCHET TP sise à La Garnache, est titulaire d'un marché de 276 847.50 € HT. Le bilan des travaux supplémentaires liés à la reprise du parvis de l'église en enrobé beige aboutissent à un avenant en moins-value de -31 427 € HT. Ce qui ramène le montant total du marché à 245 420.50 € HT.

Le Conseil décide de passer l'avenant en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES

- parvis de la bibliothèque : mettre de la résine (cf devis de l'entreprise Signapose pour 1674.40 € HT)
- table pour le terrain de boules
- changer les chauffages dans un logement des glycines
- ouvertures de la salle de la cantine à changer
- chéneaux, solin à l'église
- prochain conseil municipal le 21 janvier 2020
- salle pour infirmier bâtiment médical
- CDPNAF pour le PLU